



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de GALLERON (Ioana), « Le texte et l'appareil critique », *Les Divertissements de Sceaux*, p. 47-48

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4181-3.p.0047](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4181-3.p.0047)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2011. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

LE TEXTE ET L'APPAREIL CRITIQUE

En dépit de deux tirages différents, le premier volume des *Divertissements* propose le même texte, aussi le philologue n'a-t-il pas à fournir un travail d'établissement des variantes. Cependant, certains poèmes de Chaulieu, qui ont fait l'objet d'une publication dans les *Œuvres* de cet auteur, comportent des différences par rapport au texte publié par Genest. Il en est de même des *Amours de Colin et de Ragonde* de Destouches. Ces variantes seront signalées en note de fin de texte, numérotées, conformément aux usages de la collection, en lettres latines (^a, ^b, ^c, etc.).

La page de titre du premier tome se présente ainsi :

LES / DIVERTISSEMENTS / DE / Seaux/ A TREVOUX/ *Et se vendent à Paris / Chez ETIENNE GANEAU, rue Saint / Jacques, vis-à-vis la Fontaine Saint-Se-/ verin, aux Armes de Dombes / M.DCC.XII*

Le volume comporte 8 pages d'introduction (non paginées), suivies d'une « Table des matières » (6 p.) et de 476 pages de texte. Il n'y a ni permission, ni privilège. La table des matières est placée immédiatement après la préface (dans la présente édition, elle a été déplacée en fin de texte).

Le second tome est présenté ainsi :

SUITE / DES DIVERTISSEMENTS / DE SCEAUX / CONTENANT / Des Chansons, des Cantates et autres / Pièces de Poésies / *Avec la description des Nuits qui s'y sont données, et les Comédies qui s'y sont jouées / À Paris, / Chez ETIENNE GANEAU, rue S. Jacques, / vis-à-vis la Fontaine de Saint-Séverin, / aux Armes de Dombes / M.DCC.XXXV / Avec Permission et Approbation*

Il comporte un « Avertissement » (5 pages non paginées) et 351 p. de texte. Il n'y a pas de table des matières. L'« Approbation » par Moreau de Mautour, insérée après l'« Avertissement », précise :

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé Suite des Divertissements de Sceaux. À considérer ce lieu comme un nouveau séjour des Muses, inspirées par l'esprit d'une Auguste Princesse, qui a été leur Apollon, j'ai cru que ces Divertissements feraient grand plaisir au public. Fait ce premier Février, mil sept cent vingt quatre.

Le « Privilège » sur deux pages, à la suite, est signé par Carpot et se termine avec la formule usuelle d'enregistrement :

Registré sur le Registre Vo. de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris, N. 784, fol. 774, conformément aux anciens Règlements confirmés par celui du 28 février 1723. À Paris le treizième Mars mil sept cent vingt-quatre. Signé Ballard, syndic.

Conformément à l'usage des Classiques Garnier, l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées tacitement, en gardant toutefois l'usage des majuscules du XVIII^e siècle. La présentation originale (caractères, style des paragraphes, etc.) a été harmonisée afin de rester constante pour chaque type de texte (titre en majuscules, notice explicative en italiques, poème en caractères romains). Les marginalia ont été uniformément placées en bas de page, les notes du premier éditeur des *Divertissements* appelées par des lettres grecques qui remplacent les appels latins (^α, ^β, ^γ... à la place de ^a, ^b, ^c...) ont été placées en fin de volume.

Les notes en chiffres arabes m'appartiennent. Elles éclairent les allusions mythologiques, littéraires, historiques ou familiales. Pour l'identification des personnes participant aux divertissements de Sceaux, on se rapportera à la prosopographie.

Compte tenu des informations fournies par la préface, il n'a pas paru opportun de proposer un tableau chronologique de la Cour de Sceaux et de la vie de la Duchesse du Maine.